

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **13 août 2018** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Poste Vacant
Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #3 - Valérie Bolduc
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Mario Lachance. Madame Simone Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2018-08-199

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2018
- 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 9 juillet 2018
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 - Sécurité incendie
 - 6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie
 - 6.2 - Sécurité civile
 - 6.2.1 - Programme général d'aide financière lors des pluies abondantes survenues le 18 juin 2018 - Arrêté ministériel de la Sécurité publique du 10 juillet 2018
 - 6.2.2 - Résolution pour payer le transport scolaire aux enfants non admissibles
 - 6.3 - Autres (fourrière)
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT
 - 7.1 - Rapport des tests d'eau potable
 - 7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées
- 8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES
 - 8.1 - Suivi du conteneur de matériaux secs
 - 8.2 - Suivi de la nouvelle collecte des plastiques agricoles
- 9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME
 - 9.1 - Résolution pour rembourser le kilométrage de la préposée à l'arrosage des fleurs
- 10 - LOISIRS - CULTURE
 - 10.1 - Rapport des concierges

- 10.2** - Résolution pour payer la location du terrain de la Fabrique St-Alphonse-de-Stornoway
- 10.3** - Résolution pour payer deux baux au MERN
- 10.4** - Résolution pour réparer le réfrigérateur à liqueur du Chalet des Loisirs et réparer la fenêtre
- 10.5** - Résolution pour faire les achats des produits sanitaires pour l'entretien du Chalet des Loisirs
- 10.6** - Résolution pour payer la participation de Stornoway au SAE Plus
- 11 - LÉGISLATION**
 - 11.1** - Démission de Marie-Ange Richard, conseillère n° 1
 - 11.2** - Avis de motion et présentation du projet de règlement #2018-509 modifiant le règlement #2016-498 du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 12.1** - Comptes à payer
 - 12.2** - Dépenses récurrentes du mois de juillet 2018
 - 12.3** - Rapport de la petite caisse au 31 juillet 2018
 - 12.4** - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 12.5** - Résolution pour payer la première partie de la gestion des archives 2018
 - 12.6** - Résolution pour payer la location du sous-sol de l'église
 - 12.7** - Résolution du Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques
 - 12.8** - Résolution sur la Loi concernant les droits de mutation immobilière
 - 12.9** - Résolution pour acheter une batterie de secours pour le déshumidificateur des archives et remplacer une batterie au bureau municipal
 - 12.10** - Résolution pour faire réparer deux urinoirs au centre communautaire
 - 12.11** - Résolution pour changer de mutuelle de prévention Novo Solution
 - 12.12** - Résolution pour payer la facture finale de la mission d'audit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018
 - 12.13** - Résolution pour participer au Colloque de zone le jeudi 13 septembre 2018
 - 12.14** - Résolution pour payer les réparations au système d'eau potable du centre communautaire
- 13 - RÉSEAUX ROUTIERS**
 - 13.1** - Rapport de l'inspecteur en voirie
 - 13.2** - Résolution pour demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de changer le niveau d'entretien de la Route 108
- 14 - TECQ 2014-2018**
 - 14.1** - Résolution pour payer les travaux de mise aux normes des installations d'eau potable de la halte municipale
 - 14.2** - Prolongation du programme TECQ 2014-2018
- 15 - CORRESPONDANCE**
- 16 - VARIA**
 - 16.1** - Résolution pour refuser de payer le voyage de gravier au 785 1re Rue Est
- 17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS**
 - 17.1** - Voirie - Réjean Boulanger
 - 17.2** - Bibliothèque - Rachelle Audet
 - 17.3** - Transautonomie - Réal Cameron
 - 17.4** - Conseil d'établissement d'école - Renald Béliveau
 - 17.5** - Granit Action et Loisirs - Valérie Bolduc

- 17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron
 - 17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger
 - 17.8 - Croix-Rouge - Renald Béliveau
 - 17.9 - Sécurité civile - Mario Lachance, Renald Béliveau
 - 17.10 - CIGES - Mario Lachance
 - 17.11 - Comité de développement - Valérie Bolduc
 - 17.12 - COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance
 - 17.13 - Parc de Stornoway - Réal Cameron
 - 17.14 - Parc Frontenac - Mario Lachance
 - 17.15 - Route des Sommets et Tourisme - Marie-Ange Richard
 - 17.16 - Village-relais - Marie-Ange Richard, Mario Lachance
 - 17.17 - Art et Culture, Tourisme - Rachelle Audet
- 18 - MOT DU MAIRE
- 19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tout le monde confirme avoir reçu une copie. Une dispense de lecture est accordée.

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2018

La directrice générale fait le suivi du conseil ordinaire du lundi 9 juillet 2018.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2018-08-200

4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 9 juillet 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2018 dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune explication supplémentaire n'est demandée;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Sécurité incendie

6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie

Le niveau des réservoirs incendie n'ont pas été pris ce mois-ci.

6.2 - Sécurité civile

6.2.1 - Programme général d'aide financière lors des pluies abondantes survenues le 18 juin 2018 - Arrêté ministériel de la Sécurité publique du 10 juillet 2018

Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents - Pluies abondantes survenues le 18 juin 2108, dans des municipalités du Québec. Arrêté du 10 juillet 2018.

Le ministre de la Sécurité publique a désigné la Municipalité de Stornoway qui pourra alors bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents mis en oeuvre le 10 juillet 2018. Pour se prévaloir de ce programme, les sinistrés de la municipalité de Stornoway ont jusqu'au **10 octobre 2018** pour acheminer leur réclamation à la Direction du rétablissement.

Aussi, selon le programme, les sinistrés peuvent être :

- des particuliers, raison de dommages à leurs biens essentiels ou de frais d'hébergement temporaire;
- des entreprises ou des entreprises agricoles;
- des municipalités;
- des organismes ayant apporté aide et assistance.

S'il y a lieu, la réclamation doit être présentée sur le formulaire prévu à cet effet.

La municipalité enverra un publipostage indiquant les renseignements pour faire une demande de réclamation.

2018-08-201

6.2.2 - Résolution pour payer le transport scolaire aux enfants non admissibles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a eu une demande des parents d'enfants non admissibles au transport scolaire de mettre en place un brigadier au coin des Routes 108 et 161, #2015-02-018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a mis en place un brigadier de mars à juin en 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a rencontré des parents concernés et intéressés afin de leur proposer le transport scolaire par autobus pour leurs enfants;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement des frais de transport scolaire pour les enfants dont les parents ont démontré un intérêt et ne sont pas admissibles au transport scolaire;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Transport scolaire n°02-230-00-448*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3 - Autres (fourrière)

Aucune information traitée.

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT

7.1 - Rapport des tests d'eau potable

Il y a eu quatre tests d'eau au Centre communautaire en juillet 2018. Deux tests mesurant les bactéries présentes dans l'eau ont démontré la présence de bactéries atypiques. Il est cependant sous la norme acceptable. Un test mesure les particules présentes dans l'eau et il est inférieur à la norme permise. Un test annuel sur la présence de métaux dans l'eau a également été fait. Tous les résultats sont sous la norme.

Deux tests bactériologiques ont été faits en juillet à la Halte municipale. Le test du 5 juillet démontre la présence de coliformes totaux hors normes. Nous sommes toujours en avis d'ébullition à la halte. Le test mesurant les particules présentes dans l'eau est sous la norme.

7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

Les rapports de mai et de juin ont été déposés. L'opérateur poursuit la mise en place des produits de Nuvac. Un test à l'effluent a été fait en mai. Il note la présence de canards et de bernaches sur l'étang. Le volume d'eaux usées vidangé est de 19 602 mètres cubes. La vidange a été faite du 21 mai au 12 juin 2018. Le regard à l'entrée de l'étang et du canal parchal ont été vidangés.

8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES

2018-08-202

8.1 - Suivi du conteneur de matériaux secs

CONSIDÉRANT QUE nous sommes au douzième conteneur de la saison 2018 et avons presque atteint le maximum des sommes budgétées;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal autorise l'ajout d'un treizième conteneur;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Service de collecte sélective n°02-453-00-446*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 - Suivi de la nouvelle collecte des plastiques agricoles

Chez le recycleur (SLM) les plastiques reçus sont propres et sans contaminant. La consigne a été suivie.

Les commentaires du transporteur (SSDF) sont qu'une ferme avait été oubliée et que certaines n'ont pas mis leur bac au chemin. Certaines fermes n'ont pas de plastique agricole dans cette saison.

9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

2018-08-203

9.1 - Résolution pour rembourser le kilométrage de la préposée à l'arrosage des fleurs

CONSIDÉRANT QUE la préposée à l'arrosage des jardinières a demandé au conseil municipal une compensation pour les frais d'utilisation de son camion qui demeure en marche pendant la durée de l'arrosage;

Il est : Proposé par Rachelle Audet
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le remboursement des frais de kilométrages de la préposée à l'arrosage des jardinières, Carole Boulanger, au

même taux que les conseillers, 0,36 \$ du kilomètre et à partir du mois de juillet 2018;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste créé à cet effet *Frais de déplacement n°02-610-01-310*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10 - LOISIRS - CULTURE

10.1 - Rapport des concierges

Une lecture des différentes tâches effectuées par les concierges est faite.

2018-08-204

10.2 - Résolution pour payer la location du terrain de la Fabrique St-Alphonse-de-Stornoway

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway loue une partie de terrain à la Fabrique St-Alphonse-de-Stornoway, #2015-11-305;

CONSIDÉRANT QUE le paiement est exigible en un seul versement, le 31août de chaque année;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la location du terrain situé à l'arrière de l'église appartenant à la Fabrique St-Alphonse-de-Stornoway au montant de 2 000 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Modules des jeux - Infrastructures n°02-701-50-721*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-205

10.3 - Résolution pour payer deux baux au MERN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway loue des parties de terrain au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles sur les terrains près de la rivière Felton;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement du bail au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles # 609046 00 002 au montant de 127,62 \$ taxes incluses;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement du bail au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles # 609046 00 004 au montant de 127,62 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Comité du Parc Stornoway n°02-701-60-970*;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-206

10.4 - Résolution pour réparer le réfrigérateur à liqueur du Chalet des Loisirs et réparer la fenêtre

CONSIDÉRANT QUE le gros réfrigérateur au chalet des Loisirs est brisé;

CONSIDÉRANT QU'une fenêtre ne ferme plus au chalet des Loisirs;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la réparation du gros réfrigérateur et la réparation de la fenêtre;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - autres bâtiments n°02-702-20-523*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-207

10.5 - Résolution pour faire les achats des produits sanitaires pour l'entretien du Chalet des Loisirs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway fait l'entretien des salles avant et après les locations au chalet des Loisirs;

CONSIDÉRANT QU'afin de s'assurer de la disponibilité des inventaires, du bon fonctionnement des distributeurs et de la disponibilité des produits d'entretien ménager lors de l'utilisation de la salle;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la gestion complète des produits d'entretien ménager et hygiénique par le bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-208

10.6 - Résolution pour payer la participation de Stornoway au SAE Plus

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway participe au SAE Plus pour les services d'animation estivale avec la MRC du Granit et Granit Action, #2015-12-360;

CONSIDÉRANT QU'une quote-part est demandée aux municipalités participantes;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la facture présentée par la MRC du Granit pour le montant de base du SAE Plus, 600 \$, l'inscription formation secourisme 45 \$, achat de nourriture 27,50 \$, total de 672,50 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Organismes municipaux - SAE Plus n°02-701-50-959*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11 - LÉGISLATION

11.1 - Démission de Marie-Ange Richard, conseillère n° 1

Marie-Ange Richard, conseillère au poste n°1 a présenté une lettre de démission le 8 août 2018.

Lorsqu'il y a vacance à un ou plusieurs postes de membre du conseil, une municipalité peut devoir tenir une élection partielle.

L'Article 335 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités mentionne : «*Lorsque la vacance est constatée plus de 12 mois avant la*

prochaine élection générale à ce poste, la tenue d'une élection partielle est obligatoire».

11.2 - Avis de motion et présentation du projet de règlement #2018-509 modifiant le règlement #2016-498 du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

AVIS DE MOTION – règlement n° 2018-509 modifiant le règlement n° 2016-498 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Le conseiller Réjean Boulanger donne avis de motion, présente le projet de règlement et qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement relatif à la modification du *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*, énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les employés municipaux, pour être adoptées.

L'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment les règles d'après-mandat des employés municipaux* est entrée en vigueur le 19 avril 2018. Cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 19 octobre 2018.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est jointe en annexe du présent avis.

Présenté le 13 août 2018.

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2018-08-209

12.1 - Comptes à payer

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture d'Environnex 225,93 \$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture d'Environnex 74,16 \$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture de Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc. 818,62 \$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.2 - Dépenses récurrentes du mois de juillet 2018

Les conseillers ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de juillet 2018. Règ. 2016-499.

12.3 - Rapport de la petite caisse au 31 juillet 2018

Le rapport de la petite caisse au 31 juillet 2018 est déposé. Les conseillers ont reçu une copie.

12.4 - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait lecture des principales tâches administratives faites depuis le dernier conseil.

2018-08-210

12.5 - Résolution pour payer la première partie de la gestion des archives 2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a demandé à l'entreprise Système Gedoc inc. de faire l'implantation d'un système de gestion de la documentation, #2017-06-175;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Système Gedoc inc. poursuit l'implantation et la gestion de la documentation;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la facture #1179 de l'entreprise Système Gedoc inc. au montant de 517,39 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Archivage et destruction de documents n°02-130-00-456*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-211

12.6 - Résolution pour payer la location du sous-sol de l'église

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway loue le sous-sol de l'église St-Alphonse de Stornoway afin d'y remiser des bacs, etc.;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de 4 000 \$ annuel pour la location du sous-sol de l'église St-Alphonse de Stornoway afin d'y remiser des bacs, etc.;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Location - Bâtiment (sous-sol église) n°02-190-00-511*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-212

12.7 - Résolution du Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Racine demande l'appui de sa demande de changer les bases de calcul dans le cadre du Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE le calcul de la norme de valeur régionale est basé selon les données du sommaire du rôle d'évaluation 2006;

CONSIDÉRANT QUE le calcul du taux global de taxation uniformisé de la municipalité est basé selon le rapport financier 2004;

CONSIDÉRANT QUE le calcul de la valeur des terres publiques de la municipalité est calculé sur la superficie des terres publiques date du 1er mars 2006;

CONSIDÉRANT QUE le calcul de la subvention est basé sur la population de 2006;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway demande à M. Martin Coiteux, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de changer les bases de calcul dans le cadre du Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à l'Union des municipalités, à la Fédération québécoise des municipalités, au député provincial Ghislain Bolduc et à toutes les municipalités de la MRC du Granit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-213

12.8 - Résolution sur la Loi concernant les droits de mutation immobilière

CONSIDÉRANT QUE depuis 1994, la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, art.17.1, exonère «*du paiement des droits de mutation sur les transactions immobilières lorsque le cessionnaire déclare que l'immeuble fera partie, dans l'année qui suit l'inscription du transfert, d'une exploitation agricole enregistrée à son nom conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.15 de la Loi sur le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (chapitre M-14)*»;

CONSIDÉRANT QUE les droits de mutation sur les transactions immobilières sont perçus par les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article de loi cité plus haut, le Gouvernement du Québec prive les municipalités de revenus importants depuis 1994;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway demande au conseil des maires de la MRC du Granit d'appuyer une résolution qui sera présentée au congrès de la Fédération québécoise des municipalités en septembre 2018 exigeant du Gouvernement du Québec qu'il rembourse aux municipalités les sommes dont elles sont privées en raison de l'exemption ci-haut mentionnée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-214

12.9 - Résolution pour acheter une batterie de secours pour le déshumidificateur des archives et remplacer une batterie au bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE la batterie du système d'alimentation sans coupure du poste de la secrétaire administrative ne fonctionne plus;

CONSIDÉRANT QU'un déshumidificateur a été installé dans la salle des archives et que nous avons plusieurs arrêts d'électricité;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat d'une nouvelle batterie, APC RBC35 BATTERY pour le poste de la secrétaire administrative au coût de 39,99 \$ plus taxes;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat d'un système d'alimentation sans coupure pour le déshumidificateur de la salle des archives, BACK UPS ES 600VA 120V, au coût de 89,99 \$ plus taxes;

QUE les montants soient pris dans le poste *Entretien - réparation bâtiment (centre comm) n°02-702-20-522*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-215

12.10 - Résolution pour faire réparer deux urinoirs au centre communautaire

CONSIDÉRANT QU'un urinoir coule dans les toilettes de la salle Fernand-Breton;

CONSIDÉRANT QU'un urinoir coule dans les toilettes de la salle Henri-Rousseau;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil autorise la réparation des urinoirs des salles Fernand-Breton et Henri-Rousseau par l'entreprise Plomberie L.C.;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - réparation bâtiment (centre comm) n°02-702-20-522*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.11 - Résolution pour changer de mutuelle de prévention Novo Solution

Le conseil municipal de Stornoway ne changera pas de mutuelle de prévention en santé et sécurité. La réduction des coûts ne justifie pas le changement.

2018-08-216

12.12 - Résolution pour payer la facture finale de la mission d'audit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE le vérificateur de la municipalité est la firme Raymond Chabot Grant Thornton bureau de Lac-Mégantic;

CONSIDÉRANT QUE la mission d'audit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 est terminée;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la facture finale du 23 juin 2018 au montant de 6 634,06 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Vérification comptable n°02-130-00-413*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-217

12.13 - Résolution pour participer au Colloque de zone le jeudi 13 septembre 2018

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) invite le jeudi 13 septembre 2018 au colloque de la Zone Estrie au coût de 90 \$ sans taxes incluant tous les frais de participation incluant les documents de la journée, les repas et les collations;

CONSIDÉRANT QU'elle se tiendra à la Salle des loisirs de Saint-Malo dans la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE ces rencontres sont faites en collaboration avec la Direction régionale MAMOT de l'Estrie;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au colloque de la Zone Estrie le jeudi 13 septembre 2018 à la Salle des loisirs de Saint-Malo;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Formation et perfectionnement n°02-130-00-454*;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Frais de déplacement directrice générale n°02-130-00-310*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-218

12.14 - Résolution pour payer les réparations au système d'eau potable du centre communautaire

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un problème d'alimentation d'eau au centre communautaire le 29 mai dernier et que nous avons dû faire intervenir l'entreprise Fortier mécanique / 9206-1449 Québec inc. pour rétablir la situation;

CONSIDÉRANT QUE seulement une partie du problème a pu être réparée;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Fortier mécanique / 9206-1449 Québec inc a dû changer le moteur de la pompe, le tuyau dans le puits et d'autres pièces;

CONSIDÉRANT QU'une désinfection du puits a été faite;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture des travaux de remise en état du système d'eau potable, faits en urgence les 29 mai et 6 juin 2018 par l'entreprise Fortier mécanique / 9206-1449 Québec inc. au montant de 1 637,09 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - réparation bâtiment (centre comm) n°02-702-20-522*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

2018-08-219

13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur en voirie énumère les travaux faits depuis le dernier conseil ordinaire ainsi qu'un suivi de la subvention du député.

CONSIDÉRANT QUE de l'empierrement devra être mis pour empêcher la terre de glisser et creuser le fossé dans le chemin des étangs causés les pluies du 18 juin 2018;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'empierrement avec de grosses roches dans le fossé du chemin des étangs pour le stabiliser;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Creusage fossés n°02-320-03-521*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2018-08-220

13.2 - Résolution pour demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de changer le niveau d'entretien de la Route 108

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway est au carrefour des Routes 108 et 161;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway est un village relais en partenariat avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et la sécurité routière est le principal objectif du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Route 108 est fort achalandée par un grand nombre de véhicules lourds et d'automobiles et le débit augmente significativement;

CONSIDÉRANT QUE la Route 108 est l'accès à la Route 161 et la Route 161 l'accès à la Route 108;

CONSIDÉRANT QUE la Route 108 est le principal axe routier emprunté par les citoyens de Stornoway qui doivent se rendre dans de grands centres urbains, dont Sherbrooke et St-Georges-de-Beauce, pour des soins de santé ou d'autres services non disponibles en région;

CONSIDÉRANT QUE la Route 108 traverse la municipalité de Stornoway sur toute sa longueur et que la sécurité des piétons, des écoliers, des travailleurs et des usagers de la route est mise en cause par un entretien non adéquat en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE l'exigence actuelle de déglacage émise par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la Route 108 est de chaussée partiellement dégagée;

CONSIDÉRANT QUE le déglacage de la Route 108 en période hivernale met en péril la sécurité des usagers sur plusieurs kilomètres entre Stornoway et St-Georges-de-Beauce et Sherbrooke et pour ceux qui doivent emprunter la Route 161;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway demande à la Direction générale de l'Estrie et au Centre de services de Lac-Mégantic de procéder à des travaux d'entretien hivernal plus adéquat en exigeant une chaussée dégagée en tout temps sur la Route 108, et ce, sur toute sa longueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14 - TECQ 2014-2018

2018-08-221

14.1 - Résolution pour payer les travaux de mise aux normes des installations d'eau potable de la halte municipale

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Service-Bell-Eau-Clerc inc. a procédé à la mise à niveau de l'eau à la halte municipale # 2018-05-138;

CONSIDÉRANT QUE le réservoir à eau est irréparable;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de la facture des travaux de l'entreprise Service Bell-Eau-Clerc inc. pour les travaux ci-haut mentionnés, au coût total de 6 534.89 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le cadre de la subvention de la taxe sur l'essence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14.2 - Prolongation du programme TECQ 2014-2018

La Direction générale des infrastructures du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous informe que les modalités du programme de la TECQ 2014-2018 ont été révisées afin d'accorder une année supplémentaire aux municipalités pour compléter les travaux prévus à leur programmation de travaux, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

15 - CORRESPONDANCE

La correspondance du mois juillet 2018 est déposée. Les conseillers désirant plus de détails pourront en obtenir une copie.

16 - VARIA

2018-08-222

16.1 - Résolution pour refuser de payer le voyage de gravier au 785 1re Rue Est

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a retravaillé le bas de la 1re Rue Est après les pluies du 18 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE les eaux des pluies de la 1re Rue Est le 18 juin 2018 ont brisé le chemin des étangs;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 785 1re Rue Est ayant un nouveau ponceau, la municipalité a installé le nouveau ponceau et a utilisé le gravier déjà présent;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway refuse de payer le voyage de gravier mis dans la l'entrée du 785 1re Rue Est par l'entreprise Excavation Clément Duquette inc. et réclamer par le propriétaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

17.1 - Voirie - Réjean Boulanger

Les chemins sont beaux. Cependant ils sont larges.

17.2 - Bibliothèque - Rachelle Audet

Il y a eu trois rencontres du Club de lecture en juillet. Le 11 août la Fête de la lecture a été souligné à la Polyvalente Montignac.

17.3 - Transautonomie - Réal Cameron

La prochaine assemblée aura lieu en septembre.

17.4 - Conseil d'établissement d'école - Renald Béliveau

Aucune information.

17.5 - Granit Action et Loisirs - Valérie Bolduc

Ils sont à planifier une date pour la prochaine rencontre du comité.

17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron

Aucune information.

17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

Aucune information.

17.8 - Croix-Rouge - Renald Béliveau

Aucune information.

17.9 - Sécurité civile - Mario Lachance, Renald Béliveau

Aucune information.

17.10 - CIGES - Mario Lachance

Aucune information.

17.11 - Comité de développement - Valérie Bolduc

Il y a eu 50 000 \$ d'investissement dans le bâtiment Hébergement Stornoway. Il y a 40 000 \$ de subvention à recevoir. 30 000 \$ de la Caisse du Carrefour des lacs et 10 000 \$ du Fonds de développement de la MRC du Granit. Des artistes de Songe d'été ont utilisé l'hébergement. Ils ont des réservations pour le 25 décembre 2018. Il y a des discussions pour rémunérer certains bénévoles.

17.12 - COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance

Aucune information.

17.13 - Parc de Stornoway - Réal Cameron

Le fouet a été passé. Il n'est pas terminé. Du bois de poêle a été fendu. Il y a des sentiers à débroussailler.

17.14 - Parc Frontenac - Mario Lachance

Aucune information.

17.15 - Route des Sommets et Tourisme - Marie-Ange Richard

Aucune information.

17.16 - Village-relais - Marie-Ange Richard, Mario Lachance

Aucune information.

17.17 - Art et Culture, Tourisme - Rachelle Audet

Il y a eu le spectacle de Songe d'été le samedi 28 juillet à l'église de Stornoway.
Il y a eu environ quatre-vingts personnes.

18 - MOT DU MAIRE

Monsieur Mario Lachance, maire fait un résumé du dernier conseil des maires. Visiter le site web de la MRC du Granit pour consulter les procès-verbaux. www.mrcgranit.qc.ca/.

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Question à une personne dans l'assistance. Quand la rampe d'accès sera faite?
Il ne sait pas trop.

2018-08-223

20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réjean Boulanger et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 21 h 10.

Mario Lachance,
Maire

Simone Grenier,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Mario Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.